

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU JEUDI 26 JUIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le jeudi 26 juin à 18 heures 45, les membres composant le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2014, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de la communauté d'agglomération.

**NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION :** CC2014/06/51 – RAPPORTS ANNUELS – Présentation des rapports de la société Q-PARK, délégataire du service public concernant l'exploitation du parking Issy Val de Seine à Issy-les-Moulineaux, des parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt et du stationnement sur la commune de Sèvres, pour l'année 2013.

**NOMENCLATURE DE L'ACTE :** 1 Commande publique – 1.2 Délégations de service public – 1.2.1 Contrat de concession

Le nombre de conseillers en exercice est de 91

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BAGUET, M. MARSEILLE, M. DE LA RONCIERE, M. GAUDUCHEAU, M. BADRE, Mme BARODY-WEISS jusqu'à 20 h 50, M. THEVENOT, M. SUBRINI, M. GABORIT, Mme LILLY, M. CONRIE, M. BES, Mme DESTOUCHES, M. LIEVRE, Mme BUHLER, Mme VESSIERE, M. BLANCHARD, M. KNUSMANN, Mme SAIMPET, Mme RE, M. DUPIN, Mme FRANCK DE PREAUMONT, M. DE LA MARQUE, M. HAAS jusqu'à 20 h 15, Mme SUEUR, Mme GRANDCHAMP, Mme BRUNEAU, M. SZMARAGD, M. FUSINA, M. COHEN, Mme GAULUPEAU, Mme DEBRE, M. DE NOIRMONT à partir de 19 h 20, M. FELTESSE jusqu'à 20 h 50, M. SCHEUER, M. LEFEVRE à partir de 19 h 50, Mme DECLERCK, M. LEMAIRE, Mme DEFRANOUX, Mme LETOURNEL, Mme BELLARD, Mme DE PAMPELONNE, M. DURDUX, M. SIOUFFI jusqu'à 20 h 10, Mme GUILLEN, Mme BAHIER, Mme SZABO, Mme LUCCHINI, M. MOUGIN, Mme WEILL, M. DREVON, M. MOSSE jusqu'à 19 h 45, M. MARQUEZ, Mme DE MARCILLAC, Mme ROUX-FOUILLET, Mme GUICHARD, M. GAGLIARDI, Mme RESTOUX-GASSET, Mme LANLO, M. LARGHERO, M. BESANCON, M. DELAITRE, M. LE GOFF, M. PROVOT jusqu'à 19 h 50, Mme VETILLART, M. HUCHELOUP, Mme DUCHASSAING-HECKEL, M. PUIJALON à partir de 19 h 30, M. DENIZIOT, Mme LAVARDE-BOËDA, Mme BOURG.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. SANTINI par M. BAGUET, M. GUILLET par M. LIEVRE, Mme BARODY-WEISS par M. GAUDUCHEAU à partir de 20 h 50, M. ROCHE par M. LEMAIRE, M. FLAVIER par Mme GUILLEN, M. HAAS par Mme DESTOUCHES à partir de 20 h 15, M. DUHAMEL par Mme WEILL, Mme MICHAUT par M. BLANCHARD, Mme GODIN par Mme DEFRANOUX, M. FELTESSE par Mme DE MARCILLAC à partir de 20 h 50, M. GALEY par Mme BRUNEAU, M. SIOUFFI par Mme FRANCK DE PREAUMONT à partir de 20 h 10, M. MOSSE par M. LE GOFF à partir de 19 h 45, Mme ESTRADÉ-FRANCOIS par Mme SZABO, Mme GENDARME par Mme VETILLART, Mme BRAR-CHAUVEAU par M. CONRIE, M. PROVOT par Mme GUICHARD à partir de 19 h 50, M. LOUAP par Mme LAVARDE-BOËDA, M. GUILCHER par M. BADRE, M. PUIJALON par M. GABORIT jusqu'à 19 h 30, Mme LAMIR par M. THEVENOT, M. DE GESTAS par M. DE LA RONCIERE, Mme LORBER par M. MARQUEZ, Mme ROY par Mme BOURG.

**ETAIENT ABSENTS :**

M. JIAUME, M. DE NOIRMONT jusqu'à 19 h 20, M. LEFEVRE jusqu'à 19 h 50, Mme COSTEDOAT, Mme LIME-BIFFE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme RE **PUBLICATION PAR AFFICHAGE :** 01/07/2014

Accusé de réception en préfecture  
092-200023356-20140626-CC2014-06-51-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2014  
Date de réception préfecture : 17/07/2014

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SEINE OUEST**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU JEUDI 26 JUIN 2014**

N° CC2014/06/51

**OBJET : RAPPORTS ANNUELS – Présentation des rapports de la société Q-PARK, délégataire du service public concernant l'exploitation du parking Issy Val de Seine à Issy-les-Moulineaux, des parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt et du stationnement sur la commune de Sèvres, pour l'année 2013.**

---

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par délibération en date du 30 juin 1994, le conseil municipal de la commune d'Issy-les-Moulineaux a approuvé la passation d'un contrat de délégation du service public du stationnement pour l'exploitation du parking Issy Val de Seine (anciennement dénommé Issy Plaine) avec la société Q-PARK.

Sur le territoire de la ville d'Issy-les-Moulineaux, les compétences liées au stationnement sur voirie et dans les parcs en ouvrages ont été transférées le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Dans ce contexte et en application des articles L.1321-5 et L.5211-5 III du code général des collectivités territoriale, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest s'est substituée à la commune d'Issy-les-Moulineaux pour assumer les droits et obligations issus du contrat de délégation précité.

Par délibération en date du 7 juillet 2005, le conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt a approuvé le contrat de délégation du service public du stationnement pour les parkings Hôtel de Ville et Parchamp avec la société Q-PARK.

Dans ce contexte et en application des articles L.1321-5 et L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales, l'ex-communauté d'agglomération Val de Seine puis la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest se sont substituées à la commune de Boulogne-Billancourt pour les droits et obligations issus des contrats de délégation évoqués précédemment.

Par délibération en date du 14 mai 2009, le conseil de la communauté d'agglomération Val de Seine a approuvé le contrat de délégation du service public du stationnement sur le territoire de Sèvres avec la société Q-PARK.

Dans ce contexte et en application des articles L.1321-5 et L.5211-5 III du code général des collectivités territoriale, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest s'est substituée à la communauté d'agglomération Val de Seine pour assumer les droits et obligations issus du contrat de délégation précité.

Les rapports présentés par la société Q-PARK retracent son activité pendant l'année 2013 et dans le cadre des trois contrats de délégation précités.

Ces rapports ont été examinés par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du vendredi 13 juin 2014 conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture 092-200023356-20140626-CC2014-06-51-DE Date de télétransmission : 17/07/2014 Date de réception préfecture : 17/07/2014
---

## **CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT POUR L'EXPLOITATION DU PARKING ISSY VAL DE SEINE SUR LA COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX**

Le chiffre d'affaires « Abonnés » a connu une baisse de 38,8 % pour atteindre 172 900 € HT. Le nombre d'abonnés étant en baisse (- 42 %) à fin décembre 2013, en conséquence de la résiliation des abonnements de Microsoft et Safran.

Le chiffre d'affaires lié à la clientèle horaire baisse également (- 4%) et s'établit à 94 911 € HT. Cela s'explique par la progression de la valeur du ticket moyen qui permet de compenser partiellement la baisse de fréquentation.

Du fait de la baisse du chiffre d'affaires horaires et abonnés, la subvention d'exploitation (garantie de recettes) versée par GPSO est en augmentation et s'élève à 154 857 € TTC (contre 29 500 € en 2012).

En 2013, l'exploitation au titre de cette délégation laisse apparaître un résultat positif de 97 700 € pour la société Q-PARK dans le cadre de la garantie de recettes, soit une diminution de 43,2 % par rapport à 2012.

## **CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT POUR L'EXPLOITATION DES PARKINGS HOTEL DE VILLE ET PARCHAMP SUR LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

### **Parking de l'Hôtel de Ville.**

Son chiffre d'affaires « Horaires et assimilés » est en hausse de 4,6 %. Il s'élève à 492 704 € TTC en 2013 contre 480 663 € TTC en 2012. La fréquentation horaire est stable (65 732 visiteurs en 2013 contre 65 576 visiteurs en 2012). L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique par l'augmentation de 4,4 % du ticket moyen, ainsi que par la progression du nombre de forfaits vendus.

Fin décembre 2013, le parc comptait 521 abonnés (contre 547 fin décembre 2012). Le chiffre d'affaires « Abonnés » s'élève à 577 100 € HT (581 500 € HT en 2012, soit une baisse de 1 %).

### **Parking Parchamp.**

Son chiffre d'affaires « Horaires et assimilés » s'élève à 261 491 € TTC en 2012 (+32 % par rapport à 2012). Cette progression s'explique par une hausse sensible de la fréquentation horaire (+15,3 %), notamment suite à la mise en place du partenariat avec le PSG. L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique par ailleurs par l'augmentation de 12,8 % de la valeur du ticket moyen.

Fin décembre 2013, le parc comptait 172 abonnés (contre 186 fin décembre 2012). Le chiffre d'affaires « Abonnés » s'élève à 178 100 € HT (-4 % par rapport à 2012).

### **Parkings de l'Hôtel de Ville et Parchamp.**

Le chiffre d'affaires des deux parcs « Hôtel de Ville » et « Parchamp » est en hausse de 3,4 %. Il s'élève à 1 526 352 € HT en 2013 contre 1 476 330 € HT en 2012.

En 2013, l'exploitation au titre de cette délégation laisse apparaître un résultat positif de 50 600 €, contre 400 100 € en 2012. Cette diminution provient de l'impact du protocole transactionnel signé avec la ville de Boulogne-Billancourt en 2012 et de l'évolution des charges directes qui augmentent de 11,1 % en raison d'un sinistre des pompes de relevage du parc en 2013.

La redevance à reverser à la communauté d'agglomération, autorité délégante, est calculée sur la base d'un intéressement de 30 % de la part du chiffre d'affaires global excédant un seuil actualisé chaque année suivant une formule de révision. Le montant proposé par le délégataire, au titre de l'année 2013, s'établit à 46 300 € (41 500 € en 2012).

## **CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE SEVRES**

### **Parking Théâtre-Europe.**

Son chiffre d'affaires « Horaires et assimilés » s'élève à 140 498 € TTC en 2013 (+12 % par rapport à 2012). Cette progression s'explique par l'augmentation de 17,3 % de la valeur du ticket moyen et la réhabilitation du parc.

Fin décembre 2013, le parc comptait 263 abonnés (contre 255 fin décembre 2012). Le chiffre d'affaires « Abonnés » s'élève à 168 600 € HT (+7 % par rapport à 2012).

### **Parking Gallardon.**

Son chiffre d'affaires « Horaires et assimilés » s'élève à 23 917 € TTC en 2013 (+ 4 % par rapport à 2012). Ceci s'explique par l'augmentation de la valeur du ticket moyen (+ 19 % par rapport à 2012).

Fin décembre 2013, le parc comptait 15 abonnés (contre 2 fin décembre 2012). . Le chiffre d'affaires « Abonnés » s'élève en 2013 à 4 800 € HT (il s'élevait à 500 € HT en 2012).

### **Parkings de surface.**

En 2013, la fréquentation horaire des parcs de surface a progressé de manière conséquente (+22,9 %). Le chiffre d'affaires correspondant s'élève à 150 053 € TTC (+ 24 % par rapport à 2012).

Fin décembre 2013, les parcs de surface comptaient 90 abonnés (contre 94 fin décembre 2012). Le chiffre d'affaires « Abonnés » s'élève à 25 700 € HT (+13 % par rapport à 2012), ce qui s'explique par l'augmentation des abonnements « 7x24 » et « Bureau 5x24 ».

### **Stationnement sur voirie.**

En 2013, le chiffre d'affaires lié au stationnement sur voirie s'élève à 517 045 € (+21 % par rapport à 2012). L'évolution du chiffre d'affaires est particulièrement marquée sur la zone rouge (+34 %).

### **Parcs et voirie.**

Le chiffre d'affaires global dégagé de l'exploitation du stationnement sur voirie et dans les parcs couverts et de surface, s'établit en 2013 à 1 080 712 € TTC (+10,7 % par rapport à 2012).

En 2013, le résultat net comptable est en amélioration et devient positif à hauteur de 13,7 K€ (contre -27,5 K€ en 2012), ce qui s'explique par la croissance du chiffre d'affaires pour un montant de 87,6 K€ HT.

La redevance à reverser à la communauté d'agglomération, autorité délégante, est composée d'une part fixe et de parts variables calculées sur la base d'un intéressement sur le chiffre d'affaires excédant certains seuils. Au titre de l'exploitation 2012, le délégataire propose le versement d'une redevance de 61 700 € (53 500 € en 2012).

Par ailleurs, compte tenu des bons résultats dégagés par l'ensemble de la délégation, O-PARK a renoncé à appeler en 2013 la compensation financière liée au retard d'ouverture des parcs Cent Gardes et Saint-Romain.

Accusé de réception en préfecture  
093 200023356 20140626 CC2014-06-51-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2014  
Date de réception préfecture : 17/07/2014

## LE CONSEIL DE MUNICIPAUTE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1 ;

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest ;

**Vu** le contrat de délégation du service public du stationnement pour l'exploitation du parking Issy Val de Seine sur la commune d'Issy-les-Moulineaux avec la société Q-PARK ;

**Vu** le contrat de délégation du service public du stationnement pour l'exploitation des parkings Hôtel de Ville et Parchamp sur la commune de Boulogne-Billancourt avec la société Q-PARK ;

**Vu** le contrat de délégation du service public du stationnement sur la commune de Sèvres avec la société Q-PARK ;

**Vu** les rapports présentés par la société Q-PARK et portant sur l'exécution desdites délégations pendant l'exercice 2013 ;

**Vu** l'avis de la commission « Espace public, Voirie, Réseaux, Stationnement, Déchets et Propreté, Plan pluriannuel d'investissement » en date du mercredi 11 juin 2014 ;

**Considérant** que ces rapports ont été examinés par la commission consultative des services publics locaux le vendredi 13 juin 2014 ;

**Le rapporteur entendu ;**

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** des rapports de la société Q-PARK, délégataire du service public concernant l'exploitation des parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt, du parking Issy Val de Seine à Issy-les-Moulineaux et du stationnement sur la commune de Sèvres, pour l'année 2013.

Mmes et MM. les Membres présents ont signé après lecture  
Pour extrait conforme

Le Président de la communauté d'agglomération



  
Pierre-Christophe BAGUET  
Maire de Boulogne-Billancourt